

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES-
ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS



305 Chemin du Pavillon
13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Référence : DEL_2025/03

Objet : Compte administratif 2024

Nombre de votants	2
Suffrages exprimés	2
Pour	2
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt cinq et le dix-neuf juin à quinze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants de Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 10 Juin 2025.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait représenter les Budgets de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Considérant que le président, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de l'ASA des arrosants de Bressières-Romarins,

Conformément à la Loi, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en l'absence du Président, Monsieur DEVOUX Jean-Louis se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur LASCAUX Daniel.

Il est proposé d'approuver les résultats du compte administratif 2024 de l'ASA des arrosants de Bressières-Romarins ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		44 222,87 €		
REALISATIONS	28 713,81 €	44 089,03 €	12 500,00 €	
TOTAL	28 713,81 €	88 311,90 €	12 500,00 €	- €
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024		59 598,09 €		-12 500,00 €

Oui l'exposé de Monsieur LASCAUX Daniel,
Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
Daniel LASCAUX

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 30/06/2025
Date de réception en Sous-Préfecture : 30/06/2025